

COMMUNE DU HAILLAN

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU HAILLAN

SÉANCE DU 11 FEVRIER 2015

Aujourd'hui onze février de l'An Deux Mille Quinze, à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune du HAILLAN s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

DATE DE CONVOCATION	5 février 2015
CONSEILLERS PRÉSENTS	: 27
CONSEILLERS REPRÉSENTÉS	: 29
CONSEILLERS ABSENTS	: 0
MAJORITÉ REQUISE	: 15
QUORUM	: 15

MAIRIE DU HAILLAN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu:
de l'envoi en Préfecture le
de la réception en Préfecture le
de l'affichage au public le
de la publication au recueil des actes
administratifs de la Ville du Haillan le

PRÉSENTS A LA SÉANCE :

Mme KISS, Maire

M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC, M. BOUYSSOU, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, Mme O'PRESCO, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, M. ROUZE, Mme LANCHAS VINCLAIR, M. DUCLOS, Mme SEN, M. BRUNEL, M. DUPUY BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, M. MEYRE, Mme ARDOUREL, M. CHAIGNE, Mme SAINT GENEZ, M. FOURCAUD, Mme LAMAISSON, M. BADEZ.

EXCUSE :

Madame VASQUEZ

Madame PROKOFIEFF

procuration à Monsieur CONTE

procuration à Monsieur FABRE

LA SEANCE EST OUVERTE

Rapporteur : Monique DARDAUD

VOTE : UNANIMITE

1. PREAMBULE - CONTEXTE

Par délibération N° 2012/0387 du 22/06/2012, le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux a validé le programme de travail de la SPL la Fabrique Métropolitaine de la CUB.

Par délibération N° 2013/0225 du 26/04/2013, le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé l'instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L 111-10 et validé le programme de travail de la SPL la Fabrique Métropolitaine de la CUB.

En 2013, la Société Publique Locale, la Fabrique Métropolitaine, a lancé une étude urbaine pré-opérationnelle en vue de la mise au point d'une future opération d'aménagement sur le secteur centre-ville du Haillan. Le périmètre d'étude se situe dans un triangle délimité au Nord par le rue Victor Hugo, à l'Est par les rues Clémenceau et de Los Héros et au Sud par l'avenue Pasteur.

L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine choisie est dirigée par un urbaniste-architecte mandataire. Elle est constituée de l'agence Jacques Boucheton, architecte/Ook Paysage/Egis/Olivier Chadouin (sociologue). L'équipe a engagé en 2014 sa réflexion sur la stratégie urbaine à développer sur le secteur du centre-ville. Une étude d'urbanisme commercial, menée par Intencités, complète l'approche sur ce secteur de projet.

Le comité de pilotage de lancement des études s'est tenu en Mairie du Haillan le 12 mars 2014 en présence de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de la Fabrique Métropolitaine. Des premières présentations publiques de l'étude en cours se sont déroulées les 15, 16 et 17 janvier 2015 et une exposition visant à présenter les différents scénarios a été mise à disposition dans différents lieux publics :

- du 19 au 23 janvier 2015 à la Mairie
- du 26 au 30 janvier 2015 à la Source
- du 2 au 6 février 2015 au Centre Technique Municipal
- du 9 au 13 février 2015 à la Bibliothèque

2. MISE EN PLACE DE LA CONCERTATION

A ce stade des études et suite au diagnostic urbain, paysager, sociologique et commercial mené par les équipes, huit enjeux sont affirmés sur ce site :

- affirmer la centralité du Haillan
- affirmer des transversalités majeures
- maîtriser les mutations foncières
- revitaliser le commerce dans le centre
- qualifier et renforcer l'attractivité de l'avenue Pasteur, axe majeur
- renforcer le lien entre la rue de Los Héros et les espaces naturels
- construire la porte d'entrée Sud du centre du Haillan
- construire la porte d'entrée Nord entre le centre-ville et le périurbain

Conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme codifiant les dispositions de la loi N° 85/729 du 18/07/1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, il convient que Bordeaux Métropole, au regard du contenu du projet et au vu des objectifs précités, délibère sur les modalités d'une concertation, associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Cette concertation s'effectuera en étroite association avec la ville du Haillan, conformément à la délibération communale et sur la base du périmètre de prise en considération approuvé le 26/04/2013.

3. MODALITES DE LA CONCERTATION

En association avec Bordeaux Métropole la ville du Haillan met en place les modalités suivantes pour la concertation.

Un registre est un dossier seront déposés à la Mairie du Haillan.

Ces dossiers de concertation seront consultables aux jours et heures d'ouverture au public en vu de recueillir les observations et suggestions éventuelles. Le dossier de concertation est également disponible sur le site internet de la ville afin que les usagers puissent faire part de leurs remarques.

Deux réunions publiques à minima seront organisées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le dossier de concertation mis à la disposition du public comportera :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et les grandes lignes du projet urbain
- un plan de situation
- un plan du périmètre de l'opération
- une cartographie synthétisant les enjeux

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération, la publicité de cette concertation sera annoncée par voie de presse.

Ceci étant exposé,

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment les articles L300.2 et R300.1, R300.2, R300.3,

Entendu le rapport de présentation,

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

OUVRE la concertation relative au projet portant sur le centre-ville du Haillan, conformément à l'article L300.2 du Code de l'Urbanisme.

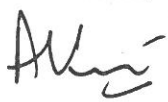
ARRETE les modalités et objectifs tels que décrits dans le rapport de présentation.

AUTORISE Madame le Maire à prendre les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation et de fixer la date de clôture de cette concertation.

Fait et délibéré le 11 février 2015
Pour expédition conforme

Le Maire,




Andréa KISS